



Team for the Planet

TFTP**Société en commandite par actions à mission au capital de 27 995 256 €****10, rue Bellecordière - 69002 LYON****RCS de Lyon : 849 876 339**

**Bulletin de souscription d'actions de catégorie D
de la société TFTP
Augmentation de capital décidée par la gérance le 16 avril 2024**

1. Modalités de l'augmentation de capital

Le 16 avril 2024, la Gérance, conformément à la délégation de compétence conférée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires commanditaires le 25 mars 2024 et par l'associé commandité le même jour, a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1 000 000 d'euros pour le porter de 27 995 256 euros à 28 995 256 euros, par l'émission de 1 000 000 actions nouvelles de catégorie D de 1 euro de valeur nominale chacune.

Ces actions nouvelles de catégorie D devront être intégralement libérées lors de leur souscription, en numéraire, soit par versement en espèces ou assimilés, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société.

Les souscriptions et versements seront reçus au siège social du 16 avril 2024 au 31 août 2024 inclus. Ce délai pourrait être prolongé par la Gérance en cas d'insuffisance du montant des souscriptions recueillies. Les fonds versés à l'appui de cette souscription seront déposés à la banque Caisse d'Epargne Rhône-Alpes, prise en son agence située au 116, cours Lafayette - 69003 LYON.

Les libérations par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société feront le cas échéant l'objet d'un arrêté de compte établi par la Gérance et certifié par le commissaire aux comptes.

L'Assemblée générale a supprimé le droit préférentiel de souscription des actionnaires commanditaires et, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce, a réservé la souscription des actions nouvelles de catégorie D au profit de personnes physiques ou morales, actionnaires de la Société ou non, soutenant le mouvement initié par TFTP et adhérant à la mission menée par la Société, qui disposeront seules du droit de souscrire aux actions de catégorie D nouvellement émises.

Si les souscriptions n'absorbent pas la totalité de l'augmentation de capital, la Gérance pourra limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues, sous réserve que ce dernier atteigne, à peine de caducité de l'opération, au moins les trois quarts de l'augmentation de capital décidée par la Gérance.

La Gérance pourra augmenter le nombre d'actions à émettre, dans la limite de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour cette émission, et ce, dans les trente jours à compter de la clôture de la souscription.

Le délai de souscription sera clos par anticipation dès que l'augmentation de capital aura été intégralement souscrite.

En tout état de cause, l'augmentation de capital sera définitivement réalisée par l'établissement du certificat visé à l'article L.225-146 du Code de commerce attestant de la libération des actions nouvelles de catégorie D.

L'Assemblée générale a conféré à la Gérance toutes compétences pour mettre en œuvre cette délégation.



TFTP
Société en commandite par actions à mission au capital de 27 995 256 €
10, rue Bellecordière - 69002 LYON
RCS de Lyon : 849 876 339

2. Souscription

Je soussigné(e),

NOM : Rousseau

Prénom : Julien

Né(e) le : 05/12/1977

Mail : jokerparis@gmail.com

Demeurant : 34 rue de la liberté, 95110, Sannois, France

95110

Sannois

Après avoir pris connaissance des conditions et modalités de l'émission des 1 000 000 d'actions nouvelles de catégorie D de la société TFTP et du document d'information synthétique établi à application des dispositions de l'article 212-43 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, je déclare souscrire 250 actions de catégorie D de ladite société au prix de souscription de 1 € chacune, soit à la valeur nominale, sans prime d'émission.

J'autorise la Société à recourir le cas échéant, à la télécommunication électronique en lieu et place d'un envoi postal et à m'adresser à l'adresse électronique sus-indiquée toute convocation, avis de réception, document, information et renseignement visé par la loi, sauf notification contraire adressée à la Société par LRAR.

Je déclare être informé-e que l'offre de titres financiers ne donne pas lieu à un prospectus soumis au visa de l'Autorité des marchés financiers et ne répond pas aux exigences d'une offre de financement participatif au sens du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et reconnais avoir signé le présent bulletin de souscription en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341 du Code monétaire et financier.

À l'appui de ma souscription, je libère la somme de 1 € X 250 actions = 250 € représentant la totalité de mon apport en numéraire, par compensation avec une créance liquide et exigible que je détiens sur la Société.

Fait à : Sannois

Le : 01 mai 2024

En deux exemplaires, dont un est resté en ma possession.

"Lu et approuvé, bon pour souscription de 250 actions de catégorie D"

Signature :

Julien Rousseau